AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le sept mai deux-mille-vingt-six, à neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le conseil communautaire en session ordinaire. Le Président ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Thibault Brechkoff est désigné secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 30 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 avril 2026
Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 22
Nombre de votants : 26

Présents : Marion BLEMON, Thibault BRECHKOFF, Patrice BRIDIER, Robert CHARTIER, Chantal CHARTIER, Sylvie CHASTANET, Philippe CHEVRIER, Jean-Marie DHENNE, Fabienne FORD, Philippe KRONERT, Anne-Marie LE DOEUFF, Adrien MAZERAT, Vincent MICHENEAU, Jean-Luc NADEAU, Evelyne NERON-MORGAT, Julien PAPINEAU, Michel PARENT, Vanessa PARENT, Dominique RABELLE, Jim ROUMEGOUS, Philippe SIMONAUD, Christophe SUEUR.

Excusés : Valérie BERARD, Fabienne DELHUMEAU-JAUD pouvoir à Adrien MAZERAT, Sylvie FROUGIER pouvoir à Julien PAPINEAU, Patrick GAZEU pouvoir à Sylvie CHASTANET, Patrick MONNEREAU, Bernard NICLOT pouvoir à Patrice Bridier, Philippe RAYNAL, Nicolas SINODINOS.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 AVRIL 2026 2
2. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE 2
3. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 3
4. DEFINITION DU NOMBRE ET DES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES 4
5. COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES 4
6. DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DANS LES STRUCTURES EXTERNES 11
7. COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE 13
8. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT 14
9. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS A CARACTERE PERMANENT 14
10. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 16
11. ESPACE REGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITE (ERIP) : APPEL A PROJET REGIONAL 2026 16
12. HABITAT – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 17
13. HABITAT – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT 17 – ARENARIA 1 / LE MOTTET SUD A SAINT-GEORGES D'OLERON 18
14. HABITAT – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT 17 – LA CLAIRCIERE / SAINT-PIERRE D'OLERON 19
15. HABITAT – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT DE LA VIENNE – LES MAGNOLIAS / A DOLUS D'OLERON 20
16. PLAN VÉLO III- TRAITÉ D'ADHÉSION 20
17. LITTORAL - STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE – 6-3 – ACTIONS DE LUTTE ACTIVE SOUPLE – CONFORTEMENT DUNAIRE 21
18. LITTORAL - STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE – 2-1-3 – SURVEILLANCE DES COTES OLERONAISES 22
19. ÉNERGIE-CLIMAT : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SCOLAIRES AVEC LES PETITS DÉBROUILLARDS NOUVELLE AQUITAINE NORD 23
20. RÉGIE OLÉRON DÉCHETS – CONVENTIONS DE BENEVOLAT 24
21. RÉGIE OLÉRON DÉCHETS – VENTE FORD TRANSIT 24
22. CDC - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET PRECISIONS FINANCIERES 25
23. RÉGIE OLÉRON DÉCHETS – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET PRECISIONS FINANCIERES 25
24. POLE TECHNIQUE – OUVERTURE DU POSTE D'ASSISTANT(E) DU POLE TECHNIQUE 25
25. POLE FINANCES – OUVERTURE DU POSTE DE GESTIONNAIRE DE LA TAXE DE SEJOUR 26
26. POLE TECHNIQUE - CREATION DU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE BATIMENT EN CHARGE DE LA REGIE ET DE LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE AU POLE TECHNIQUE 27
27. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 28
QUESTIONS DIVERSES 33

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 AVRIL 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Document joint en annexe

Pas d'observation.

2. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire du 16 avril 2026 a délégué au bureau communautaire certaines attributions. Conformément à la réglementation, le Président informe le conseil des délibérations prises pour l'exercice de cette délégation lors du bureau du 23 avril 2026 :

N° de l'acte	Délibérations	Date de la décision
DBC230426_1	Habitat – programme « louons à l'année » : octroi de la prime à la conversion d'un logement en location à l'année	23/04/2026
DBC230426_2	Amélioration de l'habitat privé : validation des primes accordées aux propriétaires occupants / bailleurs et accédants à la propriété	23/04/2026

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

N° de l'acte	Délibérations	Date de la décision
DBC230426_3	Regie Oléron déchets – régularisation foncière Mme Thomas, lieu-dit « la Motte à Phadet » à Saint-Pierre-d'Oléron	23/04/2026
DBC230426_4	Regie Oléron déchets – ressourcerie : tarifs de vente des objets, meubles et prestations	23/04/2026

N.B : L'ensemble des délibérations du bureau sont consultables sur le site internet de la CdC de l'île d'Oléron : https://www.cdc-oleron.com/la-communaute-de-communes/conseil-communautaire/deliberations/

Pas d'observation.

3. RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délégation en date du 8 juillet 2021 puis du 24 novembre 2022 au Président de la Communauté de Communes,
Vu la délégation du 16 avril 2026 au Président de la Communauté de Communes,

Le Président informe le conseil des délibérations prises pour l'exercice de ces délégations en mars et avril 2026 :

N° de l'acte	Arrêté de décision	Date de la décision
AR04/2026	Portant renonciation à l'exécution du droit de préemption urbain dans la ZAE les Seizins à Saint-Denis-d'Oléron (rue des Chardonettes)	13/03/2026
AR05/2026	Portant renonciation à l'exécution du droit de préemption urbain dans la ZAE les Seizins à Saint-Denis-d'Oléron (Rue de l'Espiotte)	13/03/2026
AR06/2026	Portant renonciation à l'exécution du droit de préemption urbain à Dolus-d'Oléron (Rue Jean-Marc Bégué)	17/03/2026
AR-ROD03/2026	Portant création de la régie de recettes de la Ressourcerie	19/03/2026
AR07/2026	Arrêté de consignation dans le cadre du plan vélo 3 dans le cadre d'une expropriation Parcelles B2646 et 2646, lieu-dit "la Boulinière" à La Brée-les-Bains	31/03/2026
AR08/2026	Arrêté de consignation dans le cadre du plan vélo 3 dans le cadre d'une expropriation Parcelles B 2573 et 2571, lieu-dit "La Chaume" à La Brée-les-Bains	31/03/2026
AR09/2026	Arrêté de consignation dans le cadre du plan vélo 3 dans le cadre d'une expropriation Parcelle B 2601, lieu-dit "les Hauts Sablons" à La Brée-les-Bains	31/03/2026
AR10/2026	Arrêté de déconsignation dans le cadre du plan vélo 3 dans le cadre d'une expropriation Parcelles B 2573 et 2571, lieu-dit "La Chaume" à La Brée-les-Bains	09/04/2026
AR11/2026	Portant renonciation à l'exécution du droit de préemption urbain dans la ZI de l'Oumière à Saint-Pierre-d'Oléron	15/04/2026
AR12/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 1er vice-président M. Christophe Sueur	20/04/2026
AR13/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature à la 2ème vice-présidente Mme Dominique Rabelle	20/04/2026
AR14/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 3ème vice-président M. Thibault Brechkoff	20/04/2026
AR15/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature à la 4ème vice-présidente Mme Fabienne Ford	20/04/2026
AR17/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 5ème vice-président M. Jim Roumegous	20/04/2026
AR16/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature à la 6ème vice-présidente Mme Chantal Chartier	20/04/2026
AR18/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 7ème vice-président M. Philippe Chevrier	20/04/2026
AR19/2026	Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Adrien Mazerat, conseiller communautaire autre membre du bureau	20/04/2026

N.B. : L'ensemble des arrêtés sont consultables sur le site internet de la CdC de l'île d'Oléron : https://www.cdc-oleron.com/la-communaute-de-communes/conseil-communautaire/decisions-du-president-de-la-cdc/

Pas d'observation.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

4. DEFINITION DU NOMBRE ET DES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Vu l'article L.2121-22 du CGCT transposable aux EPCI, le conseil communautaire peut former des commissions thématiques ayant pour objet l'examen de dossiers et la préparation des décisions qui seront adoptées par l'assemblée délibérante.

Les commissions proposées sont les suivantes :

1ère commission	Transports et mobilités
2ème commission	Agriculture, alimentation, marais et espaces naturels
3ème commission	Développement économique, emploi et formation
4ème commission	Littoral
5ème commission	Energie-climat
6ème commission	Enfance-Jeunesse
7ème commission	Santé, Social et Grand âge
8ème commission	Equipements communautaires
9ème commission	Régie Oléron déchets
10ème commission	Habitat
11ème commission	Régie des musées et du patrimoine et Affaires Culturelles

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la création des commissions proposées.

Pas d'observation.

5. COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Vu l'article L.2121-22 du CGCT transposable aux EPCI instituant que le conseil communautaire peut former des commissions thématiques ayant pour objet l'examen de dossiers et la préparation des décisions qui seront adoptées par l'assemblée délibérante.

Sur proposition du bureau communautaire, chaque commission thématique est composée :

- du Président de la Communauté de communes
- du Vice-président compétent
- de conseillers communautaires, à raison d'au moins 1 par commune ;

Peuvent siéger, sur proposition des maires, jusqu'à 2 conseillers municipaux par commune ne disposant pas de mandat de conseiller communautaire, en tant que membres titulaires.

Après appel aux candidatures, Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les listes des élus qui composent les commissions thématiques suivantes :

1. Transports et Mobilités

DOLUS-D'OLÉRON	DELANOUE	Bruno
DOLUS-D'OLÉRON	**MICHENEAU**	**Vincent**
DOLUS-D'OLÉRON	ROUSSELOT	Hervé

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**CHARTIER**	**Robert**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Vanessa**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	BARCAT	Jacky
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**CHARTIER**	**Chantal**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	GODEFROY MASSE	Virginie
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**DHENNE**	**Jean-Marie**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MARTIN	Muriel
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MULLER	Patrick
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	COUSSY	Jacqueline
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**KRONERT**	**Philippe**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	POITOU	Grégory
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**SIMONAUD**	**Philippe**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**CHASTANET**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	GUILBERT	Eric
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**PAPINEAU**	**Julien**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**SUEUR**	**Christophe**
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**BLEMON**	**Marion**

2. Agriculture, Alimentation, Marais et Espaces Naturels

DOLUS-D'OLÉRON	**BERARD**	**Valérie**
DOLUS-D'OLÉRON	MORAU	Nathalie
DOLUS-D'OLÉRON	SINODINOS	François
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**CHARTIER**	**Robert**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**BRIDIER**	**Patrice**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	GAUDRON	Stéphane
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	VIDAL	Isabelle
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	BERNARD	Marina
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	CHEDAL	Sandrine
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	CRUSEM	René
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**MAZERAT**	**Adrien**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	COUSSY	Jacqueline
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**RABELLE**	**Dominique**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	DELBARRE	Thierry
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	DELISÉE	Martine
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**NERON-MORGAT**	**Evelyne**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**NICLOT**	**Bernard**
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	COUTURIER	Anthony
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	SIMON	Benoit
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**BLEMON**	**Marion**

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

3. Développement économique, emploi et formation

DOLUS-D'OLERON	**BRECHKOFF**	**Thibault**
DOLUS-D'OLÉRON	HATTABE	Colette
DOLUS-D'OLÉRON	VALLAIN	Emma
LA BRÉE-LES-BAINS	**MONNEREAU**	**Patrick**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Vanessa**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**BRIDIER**	**Patrice**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	VIDAL	Isabelle
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	DABROWSKI	Romain
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	DESNOYER	Barbara
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**DHENNE**	**Jean-Marie**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MULLER	Patrick
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	CAVEL	Christophe
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	LE PICARD	Bruno
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**RABELLE**	**Dominique**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**SIMONAUD**	**Philippe**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**CHASTANET**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	GIRAUD	Julien
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	ROUSSETY	Alexandra
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	MARIE DIT ROBIN	Pascal
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**

4. Littoral

DOLUS-D'OLÉRON	**BERARD**	**Valérie**
DOLUS-D'OLÉRON	MORAU	Nathalie
DOLUS-D'OLÉRON	SINODINOS	François
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LA BRÉE-LES-BAINS	**MONNEREAU**	**Patrick**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**CHARTIER**	**Robert**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	DA SILVA	Jean-Yves
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Vanessa**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	BESSE	Virginie
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**BRIDIER**	**Patrice**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	REBOULEAU	Yves
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	CHARLET	Alain
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MARMET	Pascal
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	ACHER	Raphaël
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	CRUSEM	René
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**RABELLE**	**Dominique**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**KRONERT**	**Philippe**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**GAZEU**	**Patrick**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	GUILBERT	Eric

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**NERON-MORGAT**	**Evelyne**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**NICLOT**	**Bernard**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	VATON	Rodolphe
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	PERILLEUX	Eric
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**

5. Energie-Climat

DOLUS-D'OLÉRON	**BERARD**	**Valérie**
DOLUS-D'OLÉRON	SINODINOS	François
DOLUS-D'OLÉRON	MOREL	Emilie
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	DA SILVA	Jean-Yves
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**BRIDIER**	**Patrice**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	DABROWSKI	Romain
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	CHEDAL	Sandrine
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MARMET	Pascal
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	ACHER	Raphaël
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	CRUSEM	René
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**MAZERAT**	**Adrien**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**KRONERT**	**Philippe**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**FROUGIER**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	DELISÉE	Martine
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	GIRAUD	Julien
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	PELLEN	Christine
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**

6. Enfance-Jeunesse

DOLUS-D'OLÉRON	**BERARD**	**Valérie**
DOLUS-D'OLÉRON	MOREL	Emilie
DOLUS-D'OLÉRON	VALLAIN	Emma
LA BRÉE-LES-BAINS	BOSC	David
LA BRÉE-LES-BAINS	**MONNEREAU**	**Patrick**
LA BRÉE-LES-BAINS	MIELCAREK	Véronique
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	FEAUCHÉ	Catherine
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	GONZALEZ	Alexandre
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**CHARTIER**	**Chantal**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	GODEFROY MASSE	Virginie
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	LADJICI	Maxime
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	BERNARD	Marina
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	DESNOYER	Barbara
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**DELHUMEAU-JAUD**	**Fabienne**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	DODIN-PETIT	Patricia

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**RABELLE**	**Dominique**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	COUSSY	Jacqueline
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	BROCHUS	Michèle
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	RAVIAT	Isabelle
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**PAPINEAU**	**Julien**
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	COUTURIER	Anthony
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	BLEMON	Marion

7. Santé, Social et Grand Age

DOLUS-D'OLÉRON	MOREL	Emilie
DOLUS-D'OLÉRON	**MICHENEAU**	**Vincent**
DOLUS-D'OLÉRON	LAVIGNE	Diana
LA BRÉE-LES-BAINS	**MONNEREAU**	**Patrick**
LA BRÉE-LES-BAINS	GATHIER	Régine
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	BRECHET	Christiane
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Vanessa**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	HACCOURT	Isabelle
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**LE DOEUFF**	**Anne-Marie**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**CHARTIER**	**Chantal**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	GODEFROY MASSE	Virginie
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	LADJICI	Maxime
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	CHEDAL	Sandrine
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MARTIN	Muriel
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	DODIN	Françoise
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**DELHUMEAU-JAUD**	**Fabienne**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	COUSSY	Jacqueline
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	ENJOUBAUT	Sylvie
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	BROCHUS	Michèle
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**FROUGIER**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**SUEUR**	**Christophe**
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	ALBERT	Emmanuelle
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**BLEMON**	**Marion**

8. Equipements communautaires

DOLUS-D'OLÉRON	**BERARD**	**Valérie**
DOLUS-D'OLÉRON	AGOSTI	Nadine
DOLUS-D'OLÉRON	GABORIAU	Christophe
LA BRÉE-LES-BAINS	**MONNEREAU**	**Patrick**
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**CHARTIER**	**Robert**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	GAUDRON	Stéphane
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**CHARTIER**	**Chantal**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	LADJICI	Maxime

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

SAINT-DENIS-D'OLÉRON	CHARLET	Alain
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MARMET	Pascal
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**DHENNE**	**Jean-Marie**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**DELHUMEAU-JAUD**	**Fabienne**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	LE PICARD	Bruno
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**SIMONAUD**	**Philippe**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	COIFFE	Luc
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**GAZEU**	**Patrick**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	VATON	Rodolphe
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	CANDÉ	Christophe
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**

9. Régie Oléron déchets

DOLUS-D'OLÉRON	**BRECHKOFF**	**Thibault**
DOLUS-D'OLÉRON	DEPONT	Franck-Albin
DOLUS-D'OLÉRON	VALLAIN	Emma
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LA BRÉE-LES-BAINS	CIEPIELA	Stéphanie
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**CHARTIER**	**Robert**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	BARCAT	Jacky
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**BRIDIER**	**Patrice**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	GODILLOT	Ginette
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	BERNARD	Marina
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**DHENNE**	**Jean-Marie**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MULLER	Patrick
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	COUSSY	Jacqueline
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**DELHUMEAU-JAUD**	**Fabienne**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	MARTIN	Françoise
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**MAZERAT**	**Adrien**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**CHASTANET**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	DELISÉE	Martine
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**FROUGIER**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	VIDAL	Françoise
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	MARECHAL	Sylvie
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**

10. Habitat

DOLUS-D'OLÉRON	AGOSTI	Nadine
DOLUS-D'OLÉRON	**BRECHKOFF**	**Thibault**
DOLUS-D'OLÉRON	FOURNIER	Marie-Thé
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LA BRÉE-LES-BAINS	GATHIER	Régine
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	BRECHET	Christiane
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**LE DOEUFF**	**Anne-Marie**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Vanessa**

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	VILMOT	Christiane
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**CHARTIER**	**Chantal**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	REBOULEAU	Yves
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	CHEDAL	Sandrine
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**DHENNE**	**Jean-Marie**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MULLER	Patrick
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	COUSSY	Jacqueline
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**DELHUMEAU-JAUD**	**Fabienne**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	LE PICARD	Bruno
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**RABELLE**	**Dominique**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**SIMONAUD**	**Philippe**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	DELBARRE	Thierry
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**FROUGIER**	**Sylvie**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**PAPINEAU**	**Julien**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	VATON	Rodolphe
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	COUTURIER	Anthony
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	PERILLEUX	Eric
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**ROUMEGOUS**	**Jim**

11. Régie des musées et du patrimoine et Affaires culturelles

DOLUS-D'OLÉRON	**BERARD**	**Valérie**
DOLUS-D'OLÉRON	HATTABE	Colette
DOLUS-D'OLÉRON	MAURAT	Mylène
LA BRÉE-LES-BAINS	**CHEVRIER**	**Philippe**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	HACCOURT	Isabelle
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**LE DOEUFF**	**Anne-Marie**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**NADEAU**	**Jean-Luc**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	**PARENT**	**Michel**
LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	VILMOT	Christiane
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	**CHARTIER**	**Chantal**
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	REBOULEAU	Yves
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE	VIDAL	Isabelle
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	BERNARD	Marina
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	**FORD**	**Fabienne**
SAINT-DENIS-D'OLÉRON	MARMET	Pascal
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	DEBIASI	Paola
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**MAZERAT**	**Adrien**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	**RABELLE**	**Dominique**
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON	RASPI	Catherine
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	COIFFE	Luc
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	**NERON-MORGAT**	**Evelyne**
SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	RAVIAT	Isabelle
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	**BLEMON**	**Marion**
SAINT-TROJAN-LES-BAINS	SEIGNEURIN	Michelle

Christophe Sueur rappelle la problématique de la représentation des petites communes dans les commissions ne disposant que de deux élus communautaires. Il rappelle que la commune de Saint-Pierre a souhaité que la répartition des élus communautaires par commune au sein du conseil communautaire ne soit pas trop

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

déséquilibrée et a consenti à voir son nombre de conseillers communautaires diminuer au profit des plus petites communes.

6. DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DANS LES STRUCTURES EXTERNES

La communauté de communes de l'île d'Oléron est représentée dans des structures externes soit de droit, soit parce qu'elle est adhérente. Il est proposé au conseil communautaire de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la CdC au sein des structures externes

Le conseil communautaire :

- A l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la CdC de l'île d'Oléron au sein des structures externes

Christophe Sueur rappelle les règles de représentativité au sein du Syndicat EAU 17 entre les communes et les CdC.

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Syndicat EAU 17, sont désignés :

Titulaires	Suppléants
CHARTIER Chantal	BRIDIER Patrice
DHENNE Jean-Marie	GAZEU Patrick
MORELLEC Eric	MICHENEAU Vincent
PARENT Vanessa	POITOU Grégory
SUEUR Christophe	SIMONAUD Philippe

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le SIL – Syndicat intercommunautaire du littoral, sont désignés :

Titulaires	Suppléants
Chartier Robert	Bridier Patrice
Chastanet Sylvie	Roumegous Jim
Delhumeau-Jaud Fabienne	Ford Fabienne
Frougier Sylvie	
Mazerat Adrien	
Nadeau Jean-Luc	
Parent Michel	

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le PETR du Pôle Marennes Oléron, sont désignés :

Titulaires	Suppléants
BRECHKOFF Thibault	BLEMON Marion
CHARTIER Chantal	BRIDIER Patrice
CHEVRIER Philippe	DHENNE Jean-Marie
FORD Fabienne	LE PICARD Bruno
PARENT Michel	MICHENEAU Vincent
RABELLE Dominique	MORELLEC Eric
ROUMEGOUS Jim	PAPINEAU Julien
SUEUR Christophe	PARENT Vanessa

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes, sont désignés :

Titulaires
BERARD Valérie
BLEMON Marion
CHARTIER Chantal
CHASTANET Sylvie
FORD Fabienne
PARENT Vanessa
SIMONAUD Philippe
SUEUR Christophe

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, sont désignés :

Titulaires	Suppléants
BRIDIER Patrice	GAUDRON Stéphane
PAPINEAU Julien	MORELLEC Eric
	MRDJENOVIC-CHAGUÉ Laetitia
	PARENT Michel

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural de la Charente-Maritime, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
CHARTIER Robert	LE PICARD Bruno

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural de la Charente-Maritime, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
CHARTIER Robert	LE PICARD Bruno

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Syndicat SOLURIS 17, sont désignés :

Titulaire	Suppléants
FAVAUDON Dominique	CHASTANET Sylvie
	NADEAU Jean-Luc

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour la Mission Locale, sont désignés :

Titulaires
BRECHKOFF Thibault
DELHUMEAU-JAUD Fabienne
ROUMEGOUS Jim

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le conseil de surveillance de l'hôpital local de Saint-Pierre-d'Oléron, est désigné :

Titulaire
CHARTIER Chantal

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le GIP-Groupement d'intérêt public littoral aquitain, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
FORD Fabienne	CRUSEM René

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour l'UNIMA – Union des marais de la Charente-Maritime, sont désignés :

Titulaires
BRIDIER Patrice
NICLOT Bernard
RABELLE Dominique

- Pour France Digues, sont désignés :

Titulaire	Résultat de vote
FORD Fabienne	25 VOIX
Bernard NICLOT	1 VOIX

Suppléant	Résultat du vote
CRUSEM René	26 VOIX - Unanimité

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Syndicat EPTB – Etablissement public Territorial de bassin Charente, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
SUEUR Christophe	PARENT Vanessa

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour la SEMDAS, est désigné :

Titulaire
PARENT Michel

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour la SPL Charente-Maritime Développement, est désigné :

Titulaire
PARENT Michel

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Groupement d'Action Locale îles et estuaires charentais, sont désignés :

Titulaires	Suppléants
PARENT Michel	BRECHKOFF Thibault
RABELLE Dominique	ROUMEGOUS Jim

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Groupement d'Action Locale Pêches et Aquaculture îles et estuaires charentais, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
PARENT Michel	RABELLE Dominique

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Commission Départementale d'Aménagement Commercial, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
BRECHKOFF Thibault	SIMONAUD Philippe

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le Comité Local pour l'Emploi, sont désignés :

Titulaire	Suppléant
BRECHKOFF Thibault	Responsable du pôle économie et territoire

- A l'unanimité des membres présents et représentés, pour le CNAS, est désignée :

Titulaire
CHARTIER Chantal

Départ de Christophe Sueur qui donne pouvoir à Evelyne Neron-Morgat

7. COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE

Le comité de rédaction propose le sommaire, valide les articles et les illustrations du journal communautaire *Vent portant*. Il se réunit 3 fois par numéro.

Sur proposition du président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne pour composer le comité de rédaction du journal communautaire Vent portant :

- Michel Parent
- Chantal Chartier
- Patrick Gazeu
- Fabienne Delhumeau-Jaud
- Anne-Marie Le Doeuff

Pas d'observation.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

8. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21, L. 3121-15 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

Considérant que dans un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :
1° Un ou plusieurs membres du service compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;
2° Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désigne au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Titulaires	Suppléants
BRIDIER Patrice	CHASTANET Sylvie
CHARTIER Robert	DHENNE Jean-Marie
FROUGIER Sylvie	NADEAU Jean-Luc
KRONERT Philippe	NICLOT Bernard
MAZERAT Adrien	SIMONAUD Philippe

- Précise que le Président de la Communauté de Communes est Président de droit de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent,
- Prend acte que, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante.

Pas d'observation.

9. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS A CARACTERE PERMANENT

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les élus composant la commission de Délégation de Services Publics, dont les missions sont rappelées ci-après, compétente pour les délégations de service public (DSP) de la Collectivité en cours ou à venir.

La communauté de communes de l'Ile d'Oléron doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants à la Commission de Délégation de Servies Publics. Il est possible de proposer une liste d'élus à la Commission de Délégation de Services Public, qui devra respecter les conditions décrites ci-après :

Ses membres sont élus :

- Obligatoirement au sein de l'assemblée délibérante,
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel au scrutin de liste (D1411-3)
- Au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L2121-21 du CGCT).

Il est procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (L1411-5).
L'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes (D1411-5).

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4).
En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (1411-4).
En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4).

La Commission de Délégation de Services Publics a pour mission, pour l'ensemble des procédures de DSP lancées au cours du mandat sauf délibérations ultérieures contradictoires, de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L.1411-1),
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- ouvrir les plis contenants les offres des candidats retenus,
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidature et l'économie du contrat,
- émettre un avis sur les offres analysées,
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% (L.1411-6),

Considérant que la Commission de Délégation de Services Publics est composée, outre le Président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Communautaire, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, "

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Services Publics de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron :

Titulaires	Suppléants
BRIDIER Patrice	CHASTANET Sylvie
CHARTIER Robert	DHENNE Jean-Marie
FROUGIER Sylvie	NADEAU Jean-Luc
KRONERT Philippe	NICLOT Bernard
MAZERAT Adrien	SIMONAUD Philippe

- Prend acte que le Président de la Commission de Délégation de Services Publics sera le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron ou son représentant,
- Prend acte que, conformément à l'article L1411-5 du CGCT,
 Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative,
 Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

 L'absence de convocation d'un membre à voix consultative dont la présence est obligatoire de par la loi est un motif d'annulation de la procédure de délégation.
- Prend acte qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Services Publics lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit,
- Prend acte que, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante.

Pas d'observation.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

10. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La CLECT intervient lorsqu'une commune transfère des compétences à un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle rend des conclusions sur le montant des contributions des communes nécessaires au financement de la compétence et sur le montant des charges à transférer à l'EPCI.

Au terme de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est donc créé entre l'EPCI et ses communes membres, une commission locale d'évaluation des charges transférées dont la composition et le fonctionnement sont définis par le conseil communautaire.

Sur proposition du bureau, le conseil communautaire, à l'unanimité de membres présents et représentés, autorise le Président à solliciter les communes membres pour la désignation de 2 élus titulaires et 1 élu suppléant parmi les membres de chaque conseil municipal pour composer la CLECT.

Pas d'observation.

11. ESPACE REGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITE (ERIP) : APPEL A PROJET REGIONAL 2026

Résumé

L'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP), créé en septembre 2021 par la Communauté de Communes, vise à informer et conseiller les actifs, scolaires et employeurs sur l'emploi, la formation, l'orientation et la création d'entreprise. Ce dispositif complète l'offre de l'Espace France Services en proposant un accueil individuel, des ressources numériques et des ateliers thématiques, ainsi que des événements et informations collectives sur le territoire. Dans le cadre d'une candidature commune avec la CdC du Bassin de Marennes (CCBM), son déploiement est prévu en 2026 sur Oléron et Marennes, sous la coordination de la CdCIO et de la CCBM. Porté par un appel à projet régional annuel, le dispositif est financé par des subventions reversées selon une convention, avec un plan de financement prévisionnel pour 2026.

L'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) a été créé par la Communauté de Communes en septembre 2021 afin de favoriser l'accueil, l'information et le conseil des actifs (demandeurs d'emploi ou salariés), scolaires, employeurs ; sur les thématiques de l'emploi, formation, orientation professionnelle, VAE, création-reprise d'entreprises…

Ce dispositif régional permet d'étoffer l'offre de l'Espace France Services avec :

- L'accueil des publics à l'Espace France Services, sur flux ou rendez-vous : information et conseil individuel, espace ressources numériques (Cap Métiers), espace de documentation, espace *Emploi et Territoire* (promotion métiers et filières, offres, évènements…)
- La programmation territoriale (sur site Maison des entreprises (MdE), CdC et en itinérance) :
 - « Ateliers socles » réguliers : connaissance du territoire, formation et développement des compétences et aide au choix professionnel
 - Evènements : Forum des Métiers à destination de collégiens, Journées Métiers pour promouvoir les différentes filières du territoire, actions en faveur de l'Apprentissage…
 - Informations collectives selon les besoins identifiés (création d'entreprises, filières et métiers…)

Dans le cadre de la candidature commune élaborée avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), l'ERIP de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes sera déployé en 2026 pour le territoire d'Oléron par la CdCIO et pour le territoire de Marennes par la CCBM.

Le dispositif, via un appel à projet régional annuel, est porté par le pôle Economie et Territoire de la CdCIO qui en assure le pilotage administratif et financier pour le compte des 2 EPCI.
En tant que porteur du dispositif, la CdCIO perçoit l'ensemble des subventions sollicitées et reverse à la CCBM la part correspondante selon les termes de la convention ci-jointe.

Plan de financement prévisionnel 2026 :

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

DEPENSES			MONTANT € TTC	RECETTES			MONTANT € TTC
	CCIO	CCBM			CCIO	CCBM	
Dépenses de personnel éligibles : (cf art. VII du cahier des charges)	36 000	42 800	**78 800 €**	Région (pôle Formation et Emploi)	13 750	13 750	**27 500 €**
Dépenses de fonctionnement : déplacements, communication, fournitures, frais de fonctionnement… (cf art. VII du cahier des charges) ***Attention, ne pas modifier la formule de calcul***	7 200	8 560	**15 760 €**	EPCI	25 156	32 116	**57 272 €**
Dépenses de personnel non éligibles	13 200	12 000	**25 200 €**	Fonds européens (FSE+)	19 494	19 494	**38 988 €**
Prestations de services	2 000	2 000	**4 000 €**				
TOTAL DEPENSES	**58 400 €**	**65 360 €**	**123 760 €**	**TOTAL RECETTES**	**58 400 €**	**65 360 €**	**123 760 €**

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la réponse à l'appel à projet régional ERIP pour l'année 2026 et le plan de financement associé,
- Autorise le Président à solliciter les financements identifiés (Région et FSE+)
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de l'ERIP en lien avec le Conseil Régional et les partenaires du dispositif,
- Autorise le Président à signer la convention formalisant le partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de Marennes dans le cadre de l'appel à projet régional annexée à la présente délibération

Pas d'observation.

12. HABITAT – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron (CdC) a fait de la production de logements sociaux une priorité, dans un contexte marqué par une pénurie de résidences principales sur son territoire. Dans le cadre du 2nd Programme Local de l'Habitat (PLH II), la CdC a mis en place un dispositif d'aides financières destinées aux bailleurs sociaux pour favoriser la réalisation de logements de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Les modalités d'intervention de la collectivité sont encadrées par une convention de partenariat signée le 8 décembre 2022 entre la CdC, les communes de l'île et les bailleurs sociaux, pour une durée initiale de trois ans.
Un premier avenant, signé le 9 février 2024, a permis de redéfinir les objectifs de production et les prix plafonds d'acquisition des fonciers. Par ailleurs, la délibération du 25 septembre 2025 a acté la prorogation de deux années du PLH II, prolongeant son exécution jusqu'au 27 février 2028.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de proroger la convention de partenariat afin d'assurer la continuité des actions engagées et de maintenir les engagements pris en matière de production de logements sociaux.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention, garantissant ainsi la cohérence des dispositifs mis en place avec les orientations du PLH II.

Après avoir entendu l'exposé du Président,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes de l'île d'Oléron annexés à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2025 et notamment l'article 2° du groupe de compétence optionnelle relatif à la politique du logement et du cadre de vie ;
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH II), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron le 18 décembre 2019 et prorogé jusqu'au 27 février 2028 ;
Vu le Contrat Territorial pour le Logement Social du 29 mars 2024 signé entre l'Etat, la CdC, Action Logement, la Banque des Territoires et les opérateurs sociaux intervenant sur le territoire ;

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Vu la convention de partenariat pour la production de logements sociaux signée le 8 décembre 2022 entre la CdC, les communes de l'île et les bailleurs sociaux ;
Vu l'avenant n°1 à cette convention, signé le 9 février 2024 ;

Considérant que la production de logements locatifs sociaux constitue une priorité pour répondre aux besoins en résidences principales sur le territoire de l'île d'Oléron ;
Considérant que la prorogation du PLH II jusqu'en 2028 nécessite une adaptation des dispositifs de soutien aux bailleurs sociaux pour en assurer la continuité ;
Considérant que la convention de partenariat en vigueur doit être prorogée pour maintenir les engagements pris et garantir la réalisation des objectifs fixés ;

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la signature d'un avenant à la convention de partenariat pour la production de logements locatifs sociaux, afin d'en proroger la durée dans le respect des orientations du PLH II ;
- Autorise le Président à signer cet avenant joint à la présente délibération ;

Pas d'observation

13. HABITAT – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT 17 – ARENARIA 1 / LE MOTTET SUD A SAINT-GEORGES D'OLERON

Résumé

HABITAT 17 souhaite acquérir en VEFA 7 logements sociaux (1 T2, 4 T3, 2 T4) dans le programme ARENARIA 1 à Saint-Georges-d'Oléron, dont 2 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 3 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 PLS (Prêt Locatif Social). Une subvention de 21 000 € (4 000 €/logement, majorée pour le T2) est demandée pour financer uniquement les logements PLAI et PLUS, conformément au PLH II et à la convention de partenariat signée en 2022.

HABITAT 17 a la volonté d'acquérir en VEFA 7 logements locatifs sociaux dans le programme immobilier ARENARIA 1 composé de 50 logements et porté par la société KAUFMAN ET BROAD PROMOTION sur la commune de Saint-Georges d'Oléron – Secteur du Mottet Sud ;

- La part sociale de cette opération est composée de :
 - 1 T2 / 4 T3 et 2 T4 répartis en
 - 2 PLAI / 3 PLUS et 2 PLS
- Pour l'acquisition de ces logements, le bailleur sollicite une subvention de 21 000€ (4 000€ / logement majoré de 1 000€ pour les logements de type II). Seuls les logements de type PLAI et PLUS sont financés par la Communauté de Communes ;
- Le développement du parc locatif social (PLAI et PLUS) sur l'Ile d'Oléron est une priorité du Programme Local de l'Habitat II ;

Vu le Code Général de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH II), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron le 18 décembre 2019 et prorogé jusqu'au 27 février 2028 ;
Vu la convention de partenariat pour la production de logements sociaux signée le 8 décembre 2022 entre la CdC, les communes de l'île et les bailleurs sociaux ;
Vu l'avenant n°2 à cette convention prorogeant sa durée d'application en application des orientations du PLH II ;
Vu la demande de subvention transmise par HABITAT 17 en date du 15 janvier 2026 ;
Vu l'avis du service instructeur ;

Dominique Rabelle ne prend pas part au vote en sa qualité de présidente d'Habitat 17. Elle précise que les logements sont en cours d'attribution.
Michel Parent souhaite que, pour la prochaine commission Habitat, un récapitulatif de l'ensemble des programmes soutenus soit réalisé, tant pour les logements annuels que pour les logements saisonniers.

Sur proposition du Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le conseil communautaire, à

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide d'accorder à HABITAT 17 une subvention de 21 000€ pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs dont 5 logements PLAI / PLUS situés dans le programme immobilier ARENARIA 1 sur commune de Saint-Georges d'Oléron – Secteur du Mottet Sud ;
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution définissant les modalités de versement de ladite subvention ;
- Précise que la dépense en résultant sera imputée à l'article 204182 (subventions d'équipement versées).

Pas d'observation.

14. HABITAT – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT 17 – LA CLAIRCIERE / SAINT-PIERRE D'OLERON

Résumé

HABITAT 17 souhaite acquérir en VEFA 31 logements sociaux (dont 10 en accession sociale et 21 locatifs : 7 T2, 8 T3, 6 T4) sur Saint-Pierre d'Oléron, dans un programme de 100 logements porté par AKERA. La subvention demandée s'élève à 53 000 € (4 000 €/logement, majoré pour les T2), financée uniquement pour les PLAI et PLUS, conformément au PLH II et à la convention de partenariat signée en 2022.

HABITAT 17 a la volonté d'acquérir en VEFA 31 logements sociaux dans un programme immobilier composé de 100 logements et porté par AKERA sur la commune de SAINT-PIERRE D'OLERON – Zone de la Claircière ;

- La part sociale de cette opération est composée de :
 - 10 logements en accession sociale (BRS)
 - 21 locatifs sociaux : 7 T2 / 8 T3 et 6 T4 répartis en
 - 5 PLAI / 7 PLUS et 9 PLS *(+ 5 locatifs intermédiaires)*
- Pour l'acquisition de ces logements, le bailleur sollicite une subvention de 53 000€ (4 000€ / logement majoré de 1 000€ pour les logements de type II). Seuls les logements de type PLAI et PLUS sont financés par la Communauté de Communes ;
- Le développement du parc locatif social (PLAI et PLUS) sur l'Ile d'Oléron est une priorité du Programme Local de l'Habitat II ;

Vu le Code Général de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH II), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron le 18 décembre 2019 et prorogé jusqu'au 27 février 2028 ;
Vu la convention de partenariat pour la production de logements sociaux signée le 8 décembre 2022 entre la CdC, les communes de l'île et les bailleurs sociaux ;
Vu l'avenant n°2 à cette convention prorogeant sa durée d'application en application des orientations du PLH II ;
Vu la demande de subvention transmise par HABITAT 17 en date du 15 janvier 2026 ;
Vu l'avis du service instructeur ;

Dominique Rabelle ne prend pas part au vote en sa qualité de présidente d'Habitat 17. Elle propose que soit mise à jour et redonnée à l'ensemble des élus communautaires la plaquette d'inventaire des projets en matière de logements.
Michel Parent rappelle que le chantier de la résidence hôtelière à vocation sociale est lancé et qu'une banderole y montre l'engagement politique de la CdC et des communes dans le domaine du logement.

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder à HABITAT 17 une subvention de 53 000€ pour l'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs dont 12 logements PLAI/PLUS situés dans un programme immobilier sur commune de Saint-Pierre-d'Oléron – Zone de la Claircière ;
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution définissant les modalités de versement de ladite subvention,
- Précise que la dépense en résultant sera imputée à l'article 204182 (Subventions d'équipement versées).

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

15. HABITAT – SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - SUBVENTION HABITAT DE LA VIENNE – LES MAGNOLIAS / A DOLUS D'OLERON

Résumé

HABITAT DE LA VIENNE souhaite acquérir en VEFA 5 logements sociaux (3 T2 et 2 T3) dans le programme Les Magnolias à Dolus-d'Oléron, sur un lot dédié de 10 parcelles. Ces logements, répartis en 1 PLAI, 2 PLUS et 2 PLS, bénéficieront d'une subvention de 13 000 € (dont 4 000 € par logement, majoré de 1 000 € pour les T2), financée uniquement pour les types PLAI et PLUS par la Communauté de Communes. Cette acquisition s'inscrit dans la priorité du PLH II (2019-2028) visant à développer le parc locatif social sur l'île d'Oléron, conformément à la convention de partenariat signée en 2022 et prorogée en 2024.

HABITAT DE LA VIENNE a la volonté d'acquérir en VEFA 5 logements locatifs sociaux dans le programme immobilier LES MAGNOLIAS composé de 10 parcelles dont 1 lot social sur lequel le promoteur ELYSEE OCEAN construit 5 logements. Ce programme se situe sur la commune de DOLUS D'OLERON – Impasse des Magnolias ;

- La part sociale de cette opération est composée de 5 logements :
 - 3 T2 et 3 T3 répartis en
 - 1 PLAI / 2 PLUS et 2 PLS
- Pour l'acquisition de ces logements, le bailleur sollicite une subvention de 13 000€ (4 000€ / logement majoré de 1 000€ pour les logements de type II). Seuls les logements de type PLAI et PLUS sont financés par la Communauté de Communes ;
- Le développement du parc locatif social (PLAI et PLUS) sur l'Ile d'Oléron est une priorité du Programme Local de l'Habitat II ;

Vu le Code Général de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH II), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron le 18 décembre 2019 et prorogé jusqu'au 27 février 2028 ;
Vu la convention de partenariat pour la production de logements sociaux signée le 8 décembre 2022 entre la CdC, les communes de l'île et les bailleurs sociaux ;
Vu l'avenant n°2 à cette convention prorogeant sa durée d'application en application des orientations du PLH II ;
Vu la demande de subvention transmise par HABITAT DE LA VIENNE en date du 4 février 2026 ;
Vu l'avis du service instructeur ;

Michel Parent indique que la priorité fixée en 2020 devient une réalité en 2026.
Thibault Brechkoff précise que cette opération comble les besoins en logements à Dolus, notamment avec des T2 et des T3.

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder à HABITAT DE LA VIENNE une subvention de 13 000€ pour l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs dont 3 logements PLAI / PLUS réalisés dans un programme immobilier situés sur commune de Dolus-d'Oléron – Impasse des Magnolias ;
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution définissant les modalités de versement de ladite subvention,
- Précise que la dépense en résultant sera imputée à l'article 204182 (Subventions d'équipement versées).

16. PLAN VÉLO III- TRAITÉ D'ADHÉSION

Comme suite à la notification des offres d'indemnités et à l'ordonnance de transfert de propriété rendue le 20 décembre 2024 (tracé 11), la propriétaire figurant sur le tableau ci-dessous a déclaré acquiescer purement et simplement aux dispositions de l'ordonnance précitée et accepter les indemnités en découlant.

T11 SAINT GEORGES D'OLÉRON

N° du plan	Propriétaire	Lieudit	Section	N° d'origine	Contenance (m²)	N° parcelle d'emprise	Emprise (m²)	Zonage PLU	Total de l'adhésion

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

41	Mme Colme MASSÉ	Les Loriers	YD	50	34924	56	192	A	76,03 €

Vu les pièces du dossier,
Vu l'estimation des services fiscaux (actualisée) numéro 2024-17337-36454 du 11 juin 2024 (tracé 11),

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le versement des indemnités susmentionnées,
- Autorise le Président à signer les traités d'adhésion relatifs à ces accords et d'une manière générale tous les actes et pièces nécessaires afférents.

Pas d'observation.

17. LITTORAL - STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE – 6-3 – ACTIONS DE LUTTE ACTIVE SOUPLE – CONFORTEMENT DUNAIRE

Résumé

La Communauté de Communes mène des opérations annuelles de ré-ensablement de cordons dunaires dans le cadre de sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), avec un plan de gestion des sédiments en cours d'instruction. Pour pérenniser ces actions, un accord-cadre a été signé avec un prestataire pour 4 ans et une subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour 2026-2027, couvrant 80 % des coûts (160 000 €) pour des travaux de confortement dunaire peut être sollicitée.

Dans le cadre de sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), et notamment de l'axe 6 « actions d'accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre l'érosion » et son action 6.1 « actions de lutte active souple », la Communauté de Communes réalise plusieurs opérations de ré-ensablement de cordons dunaires par an.

Afin de pérenniser ces opérations, la CdC s'est dotée d'un plan de gestion des sédiments (PGS), actuellement en phase d'instruction et de consultation, pour lui permettre d'intervenir facilement sur les sites sensibles. Pour réaliser ces travaux, la CdC a contractualisé un accord-cadre avec un prestataire depuis octobre 2024 pour une durée de 4 ans.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces opérations, la Communauté de Communes sollicite le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour l'obtention d'une subvention sur la réalisation de ces opérations de travaux sur les années 2026 et 2027, date de fin du programme FEDER. La CdC réalise en moyenne 3 à 4 opérations de rechargement par an.

Le tableau ci-après présente la répartition financière sollicite auprès du FEDER pour les deux ans.

		FEDER		Communauté de Communes	
	Montant total HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Travaux de confortement dunaire	200 000,00	80%	160 000,00 €	20%	40 000,00 €

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2025 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 Juillet 2021 portant sur l'adoption de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière et de son programme d'action ;

Michel Parent interroge Thibault Brechkoff sur l'avancée des travaux à la Rémigeasse.
Thibault Brechkoff informe le conseil que les travaux sont terminés. Le support prévu pour le poste de secours est prêt. Il qualifie ce projet de très laborieux. Les études ont été lancées en août 2020 pour une réalisation des travaux en 2025-2026. Aujourd'hui, les retours de la population sont très positifs.
Michel Parent rappelle que les services de la CdC ont joué un rôle important pour l'obtention des subventions européennes et les échanges avec les services de l'État.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Thibault Brechkoff salue la complémentarité entre la patience des techniciens de la CdC et l'impétuosité, la nervosité ainsi que la mise sous pression exercée par les élus de la mairie de Dolus-d'Oléron.

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des services de la région Nouvelle-Aquitaine pour le fonds FEDER,
- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette demande

18. LITTORAL - STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE – 2-1-3 – SURVEILLANCE DES COTES OLERONAISES

Résumé

La Communauté de Communes a lancé un suivi interannuel de l'érosion côtière via un prestataire depuis 2016, intégré à sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) depuis 2022. Pour prolonger cette mission jusqu'en 2029, elle a relancé un marché et sollicité une subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour 2026-2027, couvrant 80 % des 40 540 € HT nécessaires.

Dans le cadre de sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), et notamment de l'axe 2 « surveillance et prévision de l'érosion » et son action 2.1 « observation et surveillance de l'érosion », la Communauté de Communes a missionné un prestataire pour assurer un suivi interannuel de son littoral et recueillir des analyses comparatives de l'évolution de son trait de côte.

Afin de poursuivre cette mission engagée depuis 2016, au titre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), puis de la SLGBC depuis 2022, la CdC a relancé un marché pour la période 2026-2029.

En parallèle, la Communauté de Communes a sollicité le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour l'obtention d'une subvention sur la réalisation de cette prestation sur les années 2026 et 2027, date de fin du programme FEDER.

Le tableau ci-après présente la répartition financière sollicite auprès du FEDER pour les deux ans.

		FEDER		Communauté de Communes	
	Montant total HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Surveillance des côtes oléronaises	40 540,00 €	80%	32 432,00 €	20%	8 108,00 €

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2025 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 Juillet 2021 portant sur l'adoption de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière et de son programme d'action ;

Michel Parent précise que la surveillance des côtes s'effectuera par un système de drones, complété par une surveillance sur le terrain. Cette complémentarité permettra d'avoir une lecture objective de l'évolution du trait de côte.

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des services de la région Nouvelle-Aquitaine pour le fonds FEDER,
- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette demande

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

19. ÉNERGIE-CLIMAT : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SCOLAIRES AVEC LES PETITS DÉBROUILLARDS NOUVELLE AQUITAINE NORD

Résumé

La CdC de l'île d'Oléron a adopté en décembre 2023 un Plan Climat prévoyant 34 actions sur 6 axes pour lutter contre le dérèglement climatique, incluant la sensibilisation des jeunes. À partir de septembre 2026, des animations scolaires interactives seront proposées aux collégiens (5e et 4e) via l'association Les Petits Débrouillards, couvrant des enjeux locaux comme l'érosion ou la submersion marine. Une convention de partenariat pour l'année scolaire 2026-2027 prévoit jusqu'à 10 interventions de 2 heures, avec un budget maximal de 5 000 € TTC et une tarification dégressive selon le nombre d'animations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu la délibération du 4 février 2015 affirmant l'engagement de la CdC de l'île d'Oléron en faveur de la transition énergétique ;
Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec l'Etat labellisant l'île d'Oléron comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;
Vu la délibération du 14 décembre 2023 validant et adoptant le Plan Climat d'Oléron pour une durée de 6 ans,
Vu l'avis favorable de la commission Développement durable du 26 novembre 2025,

Le Plan Climat d'Oléron de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, validé le 14 décembre 2023 par les élus, comprend un ensemble de 34 actions réparties en 6 axes stratégiques pour contribuer à l'atténuation et s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique en cours. L'axe 6 « Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire » prévoit notamment « d'impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition du territoire ».

Dans ce contexte et avec pour objectif de sensibiliser et d'acculturer les jeunes du territoire aux enjeux du dérèglement climatique en cours, le service énergie climat de la Communauté de Communes prévoit des animations scolaires auprès des collégiens oléronais à partir de septembre 2026.

Afin de répondre à ces engagements, il est proposé que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron confie l'animation à l'association Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord par convention de partenariat (cf Annexe projet de convention) pour l'année scolaire 2026-2027. Ces interventions sur le changement climatique visent à sensibiliser les élèves de 5e et 4e aux enjeux scientifiques et locaux (érosion, submersion marine, etc.) via des méthodes interactives et ludiques, en lien avec les programmes scolaires.
La convention couvre la période du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027. L'association s'engage à réaliser jusqu'à 10 interventions de 2 heures.

Le budget maximal alloué par la collectivité est de 5 000 € TTC pour 10 animations, avec une grille tarifaire dégressive :

- 1 à 5 animations : 530 €/unité (2 650 € max)
- 6 à 8 animations : 490 €/unité (1 470 € max)
- 9 à 10 animations : 440 €/unité (880 € max).

Sur proposition de la commission développement durable du 26 novembre 2025, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention de partenariat conclue entre la communauté de communes de l'Île d'Oléron et l'association Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord, dont le projet est annexé à la présente délibération.
- Autorise le Président à engager un montant maximal de 5 000 € TTC pour financer 10 animations, conformément à la grille tarifaire dégressive prévue dans la convention.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pas d'observation.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

20. RÉGIE OLÉRON DÉCHETS – CONVENTIONS DE BENEVOLAT

Résumé

La Régie Oléron Déchets reprendra la gestion de la Ressourcerie intercommunale, intégrant les salariés de l'association OCEAN et s'appuyant sur 9 bénévoles actuels pour le tri, la mise en rayon et la réparation d'objets. Il est proposé de signer une convention de bénévolat sera signée avec chaque bénévole pour encadrer leur participation.

Dans le cadre de la reprise de l'exploitation de la Ressourcerie intercommunale, la Régie Oléron Déchets reprend en gestion directe l'activité de la Ressourcerie avec les salariés de l'association OCEAN qui sont transférés conformément à la réglementation en vigueur et au contrat de délégation de service public.

Actuellement, 9 bénévoles interviennent également et assurent des missions de tri et de mise en rayon dans les univers de la vaisselle, des jouets et des livres ainsi que des tests et la réparation des appareils électroménagers.

Afin de formaliser cette organisation et le recours aux bénévoles pour ces activités, il convient de signer avec chaque bénévole une convention de recours au bénévolat dont un modèle est proposé en annexe.

Adrien Mazerat explique que la ressourcerie est une véritable fourmilière d'activité afin de préparer sa réouverture prévue le 15 mai. La livraison de certains meubles a pris du retard, mais il n'y aura pas d'incidence sur l'ouverture. Mardi dernier, les tenues de travail logotées ont été remises officiellement au personnel de la ressourcerie. Il remercie les équipes pour le travail accompli, qui a permis que tout soit prêt pour la réouverture de la ressourcerie. Michel Parent rappelle que la CdC a souhaité reprendre la gestion directe de la ressourcerie. Il souligne le défi relevé par une belle équipe.

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Président à signer la convention de recours au bénévolat avec les bénévoles de la ressourcerie pour l'ensemble des activités de celle-ci.

21. RÉGIE OLÉRON DÉCHETS – VENTE FORD TRANSIT

Résumé

En 2019, la Régie Oléron Déchets a acheté un véhicule Ford Transit pour 25 636,47 € TTC, mais des problèmes techniques ont conduit à envisager son remplacement par un véhicule électrique. Le véhicule, désormais amorti, a été proposé à la revente pour 11 000 € net de TVA à Renault dans le cadre d'un achat de démonstration.

En 2019, la Régie Oléron Déchets a fait l'acquisition d'un véhicule Ford transit immatriculé FJ 337 NY, pour un montant de 25 636,47€TTC, afin d'assurer des missions de maintenance des bacs, colonnes, et autres équipements du service.

Suite à différents problèmes techniques rencontrés avec le véhicule, notamment liés au filtre à particules, la collectivité souhaite, dans le cadre du renouvellement de son parc, remplacer ce véhicule par un véhicule électrique. Ce véhicule est de plus totalement amorti.

Aussi, après plusieurs consultations, l'entreprise Renault a proposé une reprise du véhicule Ford transit pour un montant de 11 000 € net de TVA, dans le cadre de l'achat d'un véhicule de démonstration électrique.

Sur proposition du Président et du bureau communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la vente du Ford transit immatriculé FJ 337 NY et donne délégation au Président pour signer l'acte de cession du bien n°465, référencé à l'inventaire de la Régie Oléron Déchets.

Pas d'observation.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

22. CDC - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET PRECISIONS FINANCIERES

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications budgétaires suivantes :

- Prise en compte du remboursement d'une caution sur un immeuble loué suite à l'achat du bâtiment par le locataire
- Inscription de travaux supplémentaires sur la crèche de St Pierre suite à la visite de la PMI.
- Travaux de réparation sur la PAC du CLSH de Saint Denis
- Autres ajustements budgétaires (moins-value sur une piste cyclable)

Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonction	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
				Décision du conseil communautaire		
165	16	632		Remboursement caution	1 500,00	
217318	21	4221	406	Travaux Amélioration créche St Pierre	7 000,00	
2188	21	331	404	Travaux non prévus sur PAC CLSH St Denis	2 000,00	
2315	23	87	252	Travaux moins value sur piste cyclable	-10 500,00	
				Total	-	-

Pas d'observation

23. RÉGIE OLÉRON DÉCHETS – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ET PRECISIONS FINANCIERES

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications budgétaires suivantes :

Les communes, avec l'accompagnement de la communauté de communes de l'île d'Oléron (CdCIO), prévoient d'introduire le tri sélectif des déchets dans les espaces publics de l'île d'Oléron : rues, parcs, ports de plaisance, etc. L'objectif est de se conformer à la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), en généralisant la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages consommés hors foyer.

La Régie Oléron Déchets a donc contracté un marché pour le compte des communes pour acheter des corbeilles de ville entre 2025 et 2026. Le port de la Cotinière associé à cette opération, souhaite acquérir un lot, achat non programmé initialement.

Une régularisation est également opérée sur un achat sur la commune de Grand Village-Plage.

Cette opération est portée par la Régie Déchets qui a obtenu un financement de l'organisme Citéo pour ce projet. Le reste à charge est remboursé par les communes.

Section Investissement

Art.	chap.	Opération	Désignation	dépenses	recettes
4581	45	008	Corbeilles urbaines Gd Village	300,00	
4581	45	003	Corbeilles urbaines Port Cotinière	32 000,00	
4582	45	008	Participation Communes - Citéo		300,00
4582	45	003	Participation Communes - Citéo		32 000,00
			Total	**32 300,00**	**32 300,00**

Pas d'observation.

24. POLE TECHNIQUE – OUVERTURE DU POSTE D'ASSISTANT(E) DU POLE TECHNIQUE

Suite à une mobilité interne de l'agent occupant le poste d'assistant(e) du pôle technique, un recrutement sur ce poste est nécessaire. Il convient au conseil de délibérer pour permettre une ouverture du poste en catégorie C ou en catégorie B de la filière administrative.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Sous l'autorité directe du responsable de pôle et en appui opérationnel aux services « Bâtiment » et « Mobilité et Aménagement », les principales missions sont les suivantes : Assistance administrative et organisationnelle, chargé(e) de la gestion administrative et juridique, organisation et coordination (préparation des commissions, des comptes rendus, organisation des évènements), gestion des moyens généraux et logistiques ainsi que la gestion budgétaire et financière.

Ce poste est ouvert en catégorie C ou B.

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-13 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,
Considérant le niveau de qualification requis pour ce type de poste,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ouverture de ce poste déjà existant au tableau des effectifs :

- au cadre d'emploi des rédacteurs (indices maximum IB 707- IM 592) ou des adjoints administratifs (indices maximum IB 558, IM 478), pour exercer les missions d'assistant(e) du pôle technique.
 Cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou à défaut un contractuel en vertu de l'article L332-8-2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi), pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Pas d'observation.

25. POLE FINANCES – OUVERTURE DU POSTE DE GESTIONNAIRE DE LA TAXE DE SEJOUR

Suite à une mobilité interne de l'agent occupant le poste de gestionnaire de la taxe de séjour, un recrutement sur ce poste est nécessaire. Il convient au Conseil de délibérer pour permettre l'ouverture du poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Les missions du poste sont les suivantes :
Missions principales :
Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre la déclaration et le recouvrement de la taxe de séjour, conformément aux dispositions définies par le Conseil Communautaire ;
Responsabilité (Sous-Régisseur) pour la gestion de la régie de recettes Taxe de séjour
Gestion des comptes usagers, suivi des statistiques

Missions secondaires :
Assurer la relation avec les usagers, les entreprises du secteur touristique, les partenaires, les services communaux.

Ce poste est ouvert en catégorie C au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-13 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,
Considérant le niveau de qualification requis pour ce type poste,

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ouverture de ce poste déjà existant au tableau des effectifs :

- au cadre d'emploi des adjoints administratifs (indices maximum IB 558, IM 478), pour exercer les missions de gestionnaire de la taxe de séjour.
 Cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou à défaut un contractuel en vertu de l'article L332-8-2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi), pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Pas d'observation.

26. POLE TECHNIQUE - CREATION DU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE BATIMENT EN CHARGE DE LA REGIE ET DE LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE AU POLE TECHNIQUE

Suite au départ en retraite du responsable actuel, il convient de créer le poste de responsable du service bâtiment en charge de la régie et de la maintenance du patrimoine dans les cadres d'emplois C ou B de la filière technique.

Les missions de ce poste sont les suivantes :
Suivi de l'exploitation et la maintenance d'installations techniques pour un patrimoine diversifié : crèches, cinéma, centre aquatique, musées, bâtiment administratif…

- Conception et réalisation en régie directe ou par des entreprises spécialisées, des travaux, rénovations, mises en conformité du patrimoine bâti de la collectivité.
- Encadrement de l'équipe de 5 agents chargée des interventions techniques tout corps d'état sur le patrimoine de la collectivité
- Suivi technique de la maintenance des bâtiments à travers la gestion courante en régie et le contrôle des interventions réalisées par les prestataires
- Organisation de la mise en place et le retrait des postes de secours pour la saison
- Suivi technique des sites en délégation de service public
- Gestion et suivi de l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoires (ERP, DTU, sécurité incendie, thermique, acoustique, accessibilité…)
- Programmation annuelle de travaux et participation à la préparation et au suivi du budget du service

Au vu de la spécificité des missions et afin de faciliter la prise de poste, un recrutement doit intervenir au cours du 2eme semestre 2026 afin de permettre une transmission des informations entre l'agent partant à la retraite et l'agent recruté.

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-13 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant que la nature des fonctions et que les besoins du service le justifient,
Considérant le niveau de qualification requis pour ce type de poste,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- crée un poste de catégorie B ou C, au cadre d'emploi des techniciens (indices maximum IB 707- IM 592) ou des agents de maîtrise (indices maximum IB 597, IM 508), pour exercer les missions de responsable du service bâtiment.
 Cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou à défaut un contractuel en vertu de l'article L332-8-2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi), pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois. Si, à l'issue de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Pas d'observation.

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

27. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu la décision du Président fixant le dernier tableau des effectifs en date du 12 mars 2026
Considérant, par dérogation, la nécessité de pourvoir un poste par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté par le jury, soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats de concours

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'actualisation des créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :

			Effectif budgétaire		
Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Temps de travail		Effectif pourvu
			Temps complet	Temps Non Complet	
EFFECTIF CDC					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)	Directeur Général des Services	A	1	0	1
Attaché hors classe	Directeur Général des Services	A	1	0	1
Attaché Principal	Responsable Pôle Enfance Jeunesse	A	1	0	1
Attaché	Responsable du service habitat et social Chargé des affaires foncières et immobilières	A	2	0	2
Attaché CDI	Responsable du pôle ressources humaines et prévention Responsable du pôle économie et territoires	A	2	0	2
Attaché contractuel	Chargé(e) d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet	A	1	0	1
Attaché contractuel	Chargé(e) de mission développement économique Chargé(e) de mission déplacement Mobilité Chargé(e) de mission foncier en faveur de l'habitat	A	3	0	3
Rédacteur ppal de 1ère cl	Assistant(e) RH référente formation et juridique Responsable pôle secrétariat/accueil/communication Conseiller(ière) numérique Espace France Service	B	3	0	3
Rédacteur principal de 2ème classe contractuel	Chargé(e) de projet Contrat local de Santé	B	1	0	1
Rédacteur	Responsable communication Responsable adjointe service RH Assistante secrétariat général Assistante pôle technique Assistant du pôle Enfance jeunesse	B	5	0	5
Rédacteur CDI	Chargée de mission CTG	B	1	0	1
Rédacteur contractuel	Assistant(e) développement éco maison des entreprises Chargé(e) circuits courts Conseiller(ière) numérique Espace France Service Conseiller(e) ERIP Espace France Service	B	10	0	10

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

	Instructeur/trice droits des sols Chargé(e) de communication graphiste Chargée de communication numérique Chargé(e) de mission Assistant Maître d'Ouvrage PLU Animateur trice foncier agricole Chargé e mission habitat				
Cadre d'emploi des rédacteurs (1)	Assistant(e) Pôle technique Assistant (e) RH	B	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1ere classe	Responsable carrière paie Assistant(e) comptabilité Assistant(e) du service instruction des droits des sols Instructeur/trice droits des sols	C	4	0	4
Adjoint administratif principal de 1ère classe contractuel	Agents ou agentes d'accueil et d'accompagnement Espace France Services Gestionnaire taxe de séjour	C	3	0	3
Adjoint administratif principal de 2ème cl	Chargé(e) d'accueil Chargé(e) d'accueil et habitat Gestionnaire Comptabilité /littoral	C	3	0	1
Adjoint administratif	Chargé(e) d'accueil Chargé(e) d'accueil et d'administration polyvalent à la Maison de l'habitat et de l'énergie Gestionnaire RH Gestionnaire taxe de séjour	C	4	0	4
Cadre d'emploi des Adjoints administratifs (1)	Assistant (e) administrative finance Assistante pôle technique Chargé(e) d'accueil et d'administration polyvalent au secrétariat général	C	3	0	0
Journaliste-pigiste (Art3)			1	0	1
Total filière administrative (1)			**50**	**0**	**44**

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur hors classe	Responsable du pôle urbanisme /habitat/ santé	A	1	0	1
Ingénieur principal	Responsable du pôle littoral/Espaces naturels Responsable du pôle technique	A	2	0	2
Ingénieur	Responsable aménagement et mobilité Chargée de l'aménagement du littoral Chargé e de projet aménagement et paysage des centralités	A	3	0	3
Ingénieur CDI	Responsable du programme d'Action et de Prévention des inondations	A	1	0	1
Ingénieur contractuel	Responsable du service Espaces Naturels Conseiller en prévention mutualisé	A	2	0	2
Technicien principal 1ère classe	Chargé(e) d'opérations bâtiment	B	1	0	1
Technicien principal 2ème classe	Responsable du service agriculture et alimentation Chargé de travaux Mobilité	B	2	0	2
Technicien principal 2ème classe contractuel	Technicien Econome de flux	B	1	0	1
Technicien	Chef d'équipe voirie - espaces verts	B	1	0	1
Technicien CDI	Technicien(cienne) marais Responsable du service Energie Climat Conseiller habitat	B	3	0	3

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Technicien contractuel	Technicien(cienne) littoral / espaces naturels Technicien(cienne) photovoltaïque Technicien(cienne) PCAET Technicien(ne) littoral	B	4	0	4
Cadre d'emploi des techniciens	Chargé(e) d'opérations bâtiment Responsable bâtiment Technicien littoral érosion	B	3	0	0
Agent de maitrise principal	Agent bâtiment	C	1	0	1
Agent de maîtrise	Gardien(ne) de l'aérodrome	C	1	0	1
Cadre d'emploi des Agents de maîtrise	Responsable bâtiment	C	1	0	0
Adjoint technique principal 1ère cl	Agent(e) bâtiment Agent(e) crèche de Dolus Agent(e) littoral /espaces naturels	C	3	0	3
Adjoint technique principal 2ème cl (2)	Agent(e) bâtiment Agent espaces verts agent(e) urbanisme droit des sols	C	3	0	2
Adjoint technique	2 agent(e)s bâtiments 2 agent(e)s espaces verts 3 agent(e)s service littoral / Espaces naturels 1 agent(e) urbanisme droit des sols	C	8	0	8
Adjoint technique contractuel	Agent(e)s des espaces naturels	C	2	0	2
Cadre d'emploi des Adjoints techniques (3)	Agent(e) des espaces verts	C	2	0	0
Total filière technique (2)			45	0	38

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)		CAT.	Effectif budgétaire Temps de travail Temps complet	Temps Non Complet	Effectif pourvu
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE					
* Secteur social et activité d'éducation					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Crèche de Dolus et Saint Georges	A	1	0	1
Educateur de jeunes enfants	Responsable du relais petite enfance	A	1	0	1
Educateur de jeunes enfants contractuel	Crèche de Dolus et Saint Georges Animateur Relais Petite Enfance	A	3	0	3
Assistant socio-éducatif	Crèche de Dolus et Saint Georges	A	1	0	1
Agent social principal 1ère classe	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	0	3
Agent social principal de 2ème classe	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	1	0	0
Agent social territorial	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	2	0	2
Agent social contractuel	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	1	0	1
* Secteur médico-social					
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Crèche de Saint Georges /Dolus	B	2	0	2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Crèche de Saint Georges / Dolus	B	2	0	2
Auxiliaire de puériculture de classe normale contractuel	Crèche de Saint Georges / Dolus	B	4	0	4
TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIAL (3)			21	0	20

FILIERE SPORTIVE TOTAL FILIERE SPORTIVE (4)		Cat.	Effectif budgétaire Temps de travail Temps complet	Temps Non Complet	Effectifs pourvus
FILIERE DE L'ANIMATION					

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Animateur principal de 1ère classe territorial	Coordinateur trice enfance jeunesse	B	1	0	1
Cadre d'emploi des animateurs (4)	Coordinateur jeunesse et responsable BIJ	B	1	0	0
Adjoint territorial d'animation principal 1ème classe	Directeur(trice) centre de loisirs	C	1	0	1
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	Animateur(trice) jeunesse	C	1	0	1
Adjoints territoriaux d'animation	Animateur(trice)s centre de loisirs	C	2	0	2
Adjoint territorial d'animation contractuel	Animateurs(trices) jeunesse Animatrice centre de loisirs	C	4	0	3
Cadre d'emploi des adjoints d'animation(4)	Assitant(e) administratif finances Coordinateur trice jeunesse et responsable BIJ	C	2	0	0
TOTAL FILIERE ANIMATION (5)			12	0	8
Total de l'effectif de la CDC (ens. des services de 1 à 5) :			128	0	110

-

EFFECTIF Régie Musée et Patrimoine de l'ile d'Oléron			Effectif budgétaire Temps de travail		
Grades ou emplois (Agents titulaires et contractuels)		Cat.	Temps complet	Temps Non Complet	Effectifs pourvus
FILIERE CULTURELLE					
Attaché principal de conservation du patrimoine	Responsable RMPIO	A	1	0	1
Attaché de conservation du patrimoine	Responsable Musée	A	1	0	1
Assistant de conservation ppal de 1ère classe	Responsable Maison Paysanne	B	1	0	1
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	Médiateur (trice) services des publics	B	1	0	1
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Régisseur des collections Responsable Ecomusée Port des Salines	B	2	0	2
Assistant de conservation CDI	Responsable accueil et animation du moulin de la Brée	B	1	0	1
Adjoint du patrimoine pp de 1ère classe	Responsable accueil Musée	C	1	0	1
Adjoint du patrimoine contractuel	Agent d'accueil et de médiation PDS	C	1	0	1
TOTAL FILIERE CULTURELLE (6)			9	0	9
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise contractuel	Meunier(ière) au moulin de la Brée	B	1	0	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE (7)			1	0	1
Total de l'effectif de la Régie Musées & Patrimoine (6 + 7) :			10	0	10

EFFECTIF de la Régie Oléron Déchets

I - Salariés de droit privé

Intitulé du poste		Statut	Effectif budgétaire Temps de travail: Temps complet	Temps Non Complet	Effectifs pourvus
Services communs et collecte					
Responsable pôle Finances/Comptabilité/Marchés publics		CDI	1	0	1
Responsable service marchés publics		CDI	1	0	1
Technicien(ne) responsable du bâtiment		CDI	1	0	1

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Responsable de la Régie Oléron Déchets		CDI	1	0	1
Référent(e) collecte Point d'apport volontaire (PAV)		CDI	1	0	1
Référent(e) Porte à Porte (PAP)		CDI	1	0	1
Agent(e)d'accueil et de facturation REOMI		CDI	1	0	1
Agent(e) technique qualifié de maintenance		CDI	3	0	3
Assistant(e) administrative ROD		CDI	1	0	1
Agent(e) de lutte contre les dépôts sauvages		CDI	1	0	1
Ecopôle Déchèteries Sensibilisation					
Responsable d'exploitation Ecopôle		CDI	1	0	1
Responsable réduction et sensibilisation des déchets		CDI	1	0	1
Chargé(e)s de suivi des sites de compostage		CDI	2	0	2
Référente compostage		CDI	1	0	1
Référente communication et chargé(e) de projets		CDI	1	0	1
Chargé(e) de mission prévention et communication		CDI	1	0	1
Agent(e) de distribution et de sensibilisation		CDI	1	0	1
Agent(e) chargé de l'accueil secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	0	1
Gardien(ne) de déchèterie		CDI	8	0	7
Conducteur(trice) d'engins		CDI	2	0	2
Agent valoriste		CDD	1	0	1
Référent(e) des déchèteries		CDI	1	0	1
Agent(e) en charge du brico-tech		CDI	1	0	1
Agent(e) en charge de la collecte (brico-tech, métaux, coquillages)		CDI	1	0	1
RESSOURCERIE					
Directeur de la ressourcerie			1	0	1
Responsable unité de vente			1	0	1
Secrétaire			1	0	1
Employé.es polyvalent.es			2	0	2
Chef d'équipe agent valoriste			2	0	2
Agent.es valoristes polyvalents			4	0	3
Agente(e) valoriste cycles			1	0	1
Agent(e) d'entretien des locaux			1	0	1
Total agents ressourcerie			**13**	**0**	**12**
Total salariés de droit privé (A)			**48**	**0**	**46**

II - Agents titulaires

Grades ou emplois		Cat.	Effectif budgétaire / Temps de travail : Temps complet	Temps Non Complet	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif ppal 1ere classe	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères REOMI	C	2	0	2
Total (1)			**2**	**0**	**2**
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maitrise	conducteur(trice) d'engins	C	1	0	1
Total (2)			**1**	**0**	**1**

AR Prefecture
017-241700624-20260604-DCC040626_1-DE
Reçu le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026

Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2) (B)	3	0	3
Total de l'effectif total Régie Oléron Déchet (A +B)	51	0	49
EFFECTIF TOTAL	189	0	169

1 - Ouverture poste assistant(e) pôle technique suite mutation interne (suite mobilité interne d'un agent)
2 - Ouverture poste pour future nomination agent suite avancement de grade
3 - Création d'un poste agent espaces verts
4 - Ouverture d'un poste de coordinateur jeunesse BIJ (fin CDD)

Pas d'observation.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Parent informe l'assemblée de la venue du Préfet de la Charente-Maritime sur l'île d'Oléron afin d'évoquer la réhabilitation des colonies de vacances.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11h40.